

REALDYME SA

Zone industrielle

28700 GARANCIERES EN BEAUCE

A l'attention de **M. Ludovic DEMEEÛS**

ETUDE TECHNIQUE Foudre

en référence aux normes

EN 62305-3 version 2012

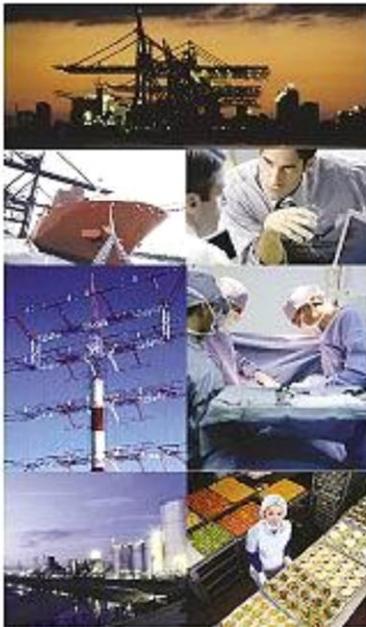
et

EN 62305-4 version 2012

Carnet de bord

Mission n° : 21.601.ORL.06690.00.K

Ensemble du site avec projet d'agrandissement



Apave SA - Immeuble Canopy - 6 rue du Général Audran - CS 60123 - 92412 COURBEVOIE Cedex
SA au capital de 184 688 086€ - RCS Paris 527 573

Filiales opérationnelles : **Apave Alsacienne SAS** - RCS 301 570 446 ; **Apave Nord-Ouest SAS** - RCS 419 671 425 ;
Apave Parisienne SAS - RCS 393 168 273 ; **Apave Sudeurope SAS** - RCS 518 720 925



ETUDE TECHNIQUE Foudre
Carnet de bord

Rapport n° :
21.601.ORL.06690.00.K0.001.EETF.003
Date : 1^{er} avril 2021
Page : 1/6

APAVE PARISIENNE SAS
Agence d'Orléans
Parc d'Activité Des montées
12 Chemin du pont Cotelte
45073 ORLEANS CEDEX 02
Tél. : 02.38.22.64.64 Fax : 02.38.51.35.38

REALDYM SA
La haute Epine
Zone industrielle
28700 GARANCIERES EN BEAUCE

ETUDE TECHNIQUE Foudre

en référence aux normes

EN 62305-3 version 2012

et

EN 62305-4 version 2012

CARNET DE BORD

CODE PRESTATION : EFOD0020

Adresse(s) d'expédition :
1 ex Au format pdf

A l'attention de M. Ludovic DEMEEÛS
Ludovic.demeeus@realdyme.com

Rédacteur :

Jean-Jacques RENAUD

RENAUD

Validation électronique

Pièces jointes :

- Cahier des charges
- Notice de vérification et de maintenance

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Le seul rapport faisant foi est le rapport envoyé par **Apave**.

EFOD0020-ETF-CdB-21-01 V 2012



SOMMAIRE

| | | |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 1 | RENSEIGNEMENTS SUR L'ETABLISSEMENT | 3 |
| 1.1 | Activité | 3 |
| 1.2 | Personne responsable de la surveillance des installations | 3 |
| 2 | HISTORIQUE DES INSTALLATIONS DE PROTECTION CONTRE LA Foudre | 3 |
| 2.1 | Documentation existante | 3 |
| 2.2 | Registre des vérifications réglementaires périodiques..... | 4 |
| 2.3 | Enregistrement des agressions de la foudre sur le site | 5 |
| 2.4 | Modifications et opérations de maintenance des installations de protection contre la foudre..... | 6 |



1 RENSEIGNEMENTS SUR L'ETABLISSEMENT

1.1 Activité

Micronisation de fibres alimentaires végétales

1.2 Personne responsable de la surveillance des installations

A désigner

2 HISTORIQUE DES INSTALLATIONS DE PROTECTION CONTRE LA Foudre

2.1 Documentation existante

| | Origine | Date | Révision |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|------------|----------|
| Analyse du risque foudre Référence :21.601.ORL.06690.00.K.001.EARF.001 | APAVE | 01/04/2021 | |
| Etude Technique Foudre : Cahier des Charges. Référence : 21.601.ORL.06690.00.K.001.EETF.001 | APAVE | 01/04/2021 | |
| Etude Technique Foudre : Notice de Vérification et de Miantenance. Référence : 21.601.ORL.06690.00.K.001.EETF.002 | APAVE | 01/04/2021 | |

4.10.Fiches de données de sécurité

Page 1 of 4

MATERIAL SAFETY DATA SHEET



Built for a lifetime.™

Date Issued: 02/02/2010
MSDS No: KAESER SIGMA FG-460 022307
Date Revised: 07/26/2010
Revision No: 1

SIGMA Lubricant FG-460

1. PRODUCT AND COMPANY IDENTIFICATION

PRODUCT NAME: SIGMA Lubricant FG-460
GENERAL USE: Lubricant and corrosion inhibitor
CHEMICAL FAMILY: Synthetic based lubricant

MANUFACTURER

Manufactured for Kaeser Compressors, Inc.
511 Sigma Drive
Fredericksburg, VA 22408
Product Stewardship: 281-354-8600

24 HR. EMERGENCY TELEPHONE NUMBERS

USA : 800-424-9300
International : 703-527-3887(collect calls accepted)

2. HAZARDS IDENTIFICATION

POTENTIAL HEALTH EFFECTS

EYES: May cause irritation.

SKIN: May irritate the skin after prolonged periods of contact.

INGESTION: May cause diarrhea.

INHALATION: Hydrocarbon mist may line breathing passages with oil making breathing difficult.

3. COMPOSITION / INFORMATION ON INGREDIENTS

| Chemical Name | Wt.% | CAS |
|----------------------------------|-----------|------------|
| Poly Alpha Olefin Synthetic | 96 - 99 | 68037-01-4 |
| Synthetic Corrosion and Antiwear | 0.5 - 1 | 80939-62-4 |
| Synthetic Oxidation Inhibitor | 0.2 - 0.5 | 41484-35-9 |
| Synthetic Ashless EP Additive | 0.1 - 0.5 | 10254-57-6 |
| Mixed Alkyl Diphenyl Amine | 0.1 - 0.3 | 68411-46-1 |

COMMENTS: This product contains no hazardous substances within the definition of OSHA Regulation 29 CFR 1910.1200.

4. FIRST AID MEASURES

EYES: Flush with water until all residual material is gone. If irritation persists, seek medical help.

SKIN: Wash thoroughly with hand cleanser, followed by soap and water. Contaminated clothing should be dry cleaned before reuse.

INGESTION: Wash out mouth immediately. Do not induce vomiting. Consult physician.

INHALATION: Clear air passage. If respiratory difficulty continues, seek medical help.

5. FIRE FIGHTING MEASURES

FLASH POINT AND METHOD: 257°C (495°F) COC

AUTOIGNITION TEMPERATURE: > 315°C (600°F)

EXTINGUISHING MEDIA: Foam, dry powder, Halon®, carbon dioxide, sand, earth and water mist.
Unsuitable: Water jet.

OTHER CONSIDERATIONS: Not flammable at ambient temp.

FIRE FIGHTING EQUIPMENT: Self-contained breathing apparatus.

6. ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

SMALL SPILL: Contain spill and keep from entering waterways. Absorb on porous material. Large quantities can be pumped.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

LAND SPILL: Do not allow it to enter drains.

SPECIAL PROTECTIVE EQUIPMENT: Wear gloves and protective overalls.

7. HANDLING AND STORAGE

HANDLING: No special handling precautions necessary.

STORAGE: Do not store at elevated temperatures.

8. EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

PERSONAL PROTECTIVE EQUIPMENT

EYES AND FACE: Glasses, if applied to parts in motion.

SKIN: Oil-proof gloves for hypersensitive persons.

RESPIRATORY: Hydrocarbon absorbing respirator if misting.

PROTECTIVE CLOTHING: Overalls.

9. PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

PHYSICAL STATE: Liquid

ODOR: Mild Hydrocarbon

COLOR: Clear

pH: Neutral

PERCENT VOLATILE: None

VAPOR PRESSURE: < 0.01

VAPOR DENSITY: Greater than air

BOILING POINT: > 371°C (700°F)

POUR POINT: < -35°C

FLASH POINT AND METHOD: 257°C (495°F) COC

EVAPORATION RATE: Negligible

DENSITY: > 0.8

OXIDIZING PROPERTIES: None

10. STABILITY AND REACTIVITY

STABILITY: Chemically stable under normal conditions. No photoreactive agents.

CONDITIONS TO AVOID: Powerful sources of ignition and extreme temperatures.

HAZARDOUS DECOMPOSITION PRODUCTS: Burning generates smoke, airborne soot, hydrocarbons and oxides of carbon, sulfur and nitrogen. Residue mainly comprised of soot and mineral oxides.

INCOMPATIBLE MATERIALS: Strong inorganic and organic acids, oxidizing agents.

11. TOXICOLOGICAL INFORMATION

ACUTE

ORAL LD₅₀: > 2000 mg/kg

Notes: Extrapolated from component data

INHALATION LC₅₀: Not applicable.

SKIN EFFECTS: Very mild

CHRONIC: None known.

SUBCHRONIC: Not known

CARCINOGENICITY

IARC: No

NTP: No

OSHA: No

SENSITIZATION: Not known

12. ECOLOGICAL INFORMATION

ENVIRONMENTAL DATA: Due to its fluid nature and specific gravity, this product will float or spread across water making it a nuisance contaminant. It is not thought to be toxic to marine or land organisms.

BIOACCUMULATION/ACCUMULATION: Relatively well behaved. Bioaccumulation potential nil.

13. DISPOSAL CONSIDERATIONS

DISPOSAL METHOD: Consider recycling. This product, as sold, does not meet the RCRA characteristics of a hazardous waste. Under RCRA, it is the responsibility of the user, at the time of disposal, to determine whether the product meets the RCRA criteria for hazardous waste. Contact a waste disposal company or local authority for advice.

EMPTY CONTAINER: See waste disposal section listed above.

14. TRANSPORT INFORMATION

DOT (DEPARTMENT OF TRANSPORTATION)

UN/NA NUMBER: N/A

OTHER SHIPPING INFORMATION: Nonhazardous

ROAD AND RAIL (ADR/RID): Bulk Nonhazardous

AIR (ICAO/IATA): Bulk Nonhazardous

VESSEL (IMO/IMDG): Bulk Nonhazardous

15. REGULATORY INFORMATION

UNITED STATES

SARA TITLE III (SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT)

311/312 HAZARD CATEGORIES: None

313 REPORTABLE INGREDIENTS: N/A

CERCLA (COMPREHENSIVE RESPONSE, COMPENSATION, AND LIABILITY ACT)

CERCLA REGULATORY: Nonhazardous

TSCA (TOXIC SUBSTANCE CONTROL ACT)

TSCA REGULATORY: All components are listed

CALIFORNIA PROPOSITION 65: N/A

CANADA

WHMIS (WORKPLACE HAZARDOUS MATERIALS INFORMATION SYSTEM): Not regulated

DOMESTIC SUBSTANCE LIST (INVENTORY): All components are listed

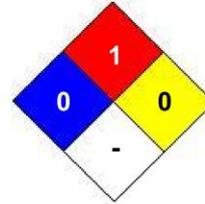
16. OTHER INFORMATION

REVISION SUMMARY: Revision #: 1. This MSDS replaces the February 2, 2010 MSDS. Any changes in information are as follows: In Section 1: Approval Date, Date Prepared; In Section 3: List of Ingredients

HMIS RATING

| | |
|-----------------------------|----------|
| HEALTH: | 0 |
| FLAMMABILITY: | 1 |
| PHYSICAL HAZARD: | 0 |
| PERSONAL PROTECTION: | |

NFPA CODES



MANUFACTURER DISCLAIMER: As of issue date, the information contained herein is accurate and reliable to the best of our knowledge. We do not warrant or guarantee its accuracy or reliability and shall not be liable for any loss or damage arising out of the use thereof. It is the user's responsibility to satisfy itself that the information offered for its consideration is suitable for its particular use.

6281309
06-09

PRODUITS CHIMIQUES A USAGE INDUSTRIEL
FICHE DE DONNEES DE SECURITE No 6281309 DATE : 10/06/2009

Présentation et règles de rédaction conformes au règlement REACH CE N°1907/2006

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- Désignation commerciale : GRIPPAX 2
- Fournisseur : ZEP INDUSTRIES
Z.I. DU POIRIER, 28210 NOGENT LE ROI
Tél. 02 37 65 50 50 - Fax 02 37 65 50 51
Site Internet : www.zep-industries.fr
- Numéro de téléphone d'appel d'urgence - ORFILA : 01.45.42.59.59
- Type d'utilisation (pour plus de détails, se reporter à la notice technique)
ANTIDERAPANT COURROIES EN AEROSOL

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- Dangers physico-chimiques :
AEROSOL EXTREMEMENT INFLAMMABLE, F+, R 12.
- Effets néfastes sur la santé :
R 38 : Irritant pour la peau.
R 67 : L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Effets néfastes sur l'environnement :
R 51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| - Composants ou impuretés apportant un danger | Teneur |
| . NAPHTA LEGER (PETROLE) HYDROTRAITE (CAS : 64742-49-0 / EINECS : 265-151-9) F+, Xn, N ; R 11-38-65-51/53-67 (notes H et P) | > 25 % |
| . BUTANE / PROPANE / ISOBUTANE (CAS : 68512-91-4) F+ ; R 12 | > 20 % |
| . ISOALCALNES EN C11-C15 (CAS : 90622-58-5 / EINECS : 292-460-6) Xn ; R 38-65 | < 10 % |

4. PREMIERS SECOURS

- En cas d'inhalation grave, respirer de l'air frais. Appeler un médecin si des troubles persistent.
- En cas de projection sur la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.
- En cas de projection dans les yeux, laver immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, laisser au repos, appeler immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction : Recommandés : CO2, Poudres, Mousses
Déconseillés : Eau en jet

- Dangers particuliers d'incendie ou d'explosion : Refroidir à l'eau pulvérisée les aérosols non atteints. Ils peuvent exploser s'ils sont chauffés à plus de 50°C.
- Mesures particulières de protection dans la lutte contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome pour pénétrer dans les locaux enfumés.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Produit en aérosol : en cas de fuite, éloigner toute source d'ignition, ventiler les locaux et récupérer à l'aide d'un absorbant. Empêcher toute pénétration dans les égouts et les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Précautions en cours de manipulation : Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation ou les vapeurs. Travailler en atmosphère ventilée. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Utiliser à l'écart de toute source d'étincelles. Ne pas fumer. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Se protéger des projections éventuelles.
- Précautions en cours de stockage : Aérosol, à protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Conserver à l'écart des oxydants, des acides et des alcalins forts et hors de la portée des enfants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Valeurs limites des substances dans l'air : Butane : VME = 800 ppm, 1900 mg/m³. Isoalcanes C11-C15 : VLE = 1200 mg/m³. Naphta léger (pétrole) hydrotraité : VME = 1000 mg/m³, VLE = 1500 mg/m³.
- Mesures individuelles de prévention : Porter des gants en nitrile et des lunettes de sécurité. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire adapté. Type de filtre : AX.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES DU PRODUIT ACTIF

- Aspect : Liquide incolore.
- Odeur : Solvants.
- pH : Non mesurable.
- Point éclair : < 0°C.
- Pression à 20°C : 1,6 bars.
- Densité à 20°C : 0,715 (produit actif).
- Solubilité : Insoluble dans l'eau.

10. STABILITE ET REACTIVITE

- Conditions à éviter : Température supérieure à 50°C et exposition aux rayons solaires (Aérosol).
- Matières à éviter : les oxydants, acides et alcalins forts.
- Produits de décomposition dangereux : CO₂, CO et fumées.

 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité aiguë :
 Inhalation : l'inhalation d'importantes concentrations de vapeurs peut irriter les voies respiratoires et provoquer somnolence, migraines et vertiges.
 Ingestion : l'aspiration accidentelle de faibles quantités de liquide dans les poumons lors de l'ingestion ou de vomissements peut provoquer un oedème pulmonaire.
- Effets locaux :
 Contact avec la peau : les contacts répétés ou prolongés dégraissent la peau.
 Contact avec les yeux : peut entraîner une irritation sans risque de lésion oculaire.

 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Aérosol. Ne pas percer ou brûler même après usage. Les éventuelles destructions doivent être réalisées par des centres spécialisés.
 Se reporter aux Règlements et Arrêtés préfectoraux en vigueur.

 14. TRANSPORT

| (UN : 1950) | ADR (Routier) | IMDG (Maritime) | IATA (Aérien) |
|----------------------|---------------|-----------------|---------------|
| Classe.....2 | 2 | 2 | 2.1 |
| Groupe.....5F | | | |
| Etiquette(s).....2.1 | | 2.1 | 2.1 |

 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Maladies professionnelles : Tableaux No 84 (hydrocarbures).
- Classification et étiquetage selon directives CE :
 F+ EXTREMEMENT INFLAMMABLE. Xi - IRRITANT. N - DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT.
 R 12 : Extrêmement inflammable.
 R 38 : Irritant pour la peau.
 R 67 : L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
 R 51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.
 Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.
 Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Installations classées (Brochure No 1001 des J.O.) : No 1412.

 16. AUTRES INFORMATIONS

Libellé phrases R des constituants mentionnés dans le § 3 :
R 11 Facilement inflammable. R 65 Nocif : peut provoquer une atteinte des
poumons en cas d'ingestion.
Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace
pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos
connaissances relatives au produit concerné, à la date de 06-09.
Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre
attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à
d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.
Vérification : C.CELERIER, le : 10/06/2009.
Nos fiches de sécurité sont disponibles sur Quick-FDS.

31272 - POLYFOOD 2 - Version : 1.02

Date de révision: 2008-09-08



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POLYFOOD 2

ETIQUETTE DU PRODUIT

ETIQUETAGE (D'USAGE OU CE):

| | |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| Phrases de risque | Aucune |
| Conseils de prudence | Aucune |
| Autres | Fiche de Données de Sécurité disponible sur demande pour les professionnels. |
| ETIQUETAGE TRANSPORT: | Non réglementé. |

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

| | |
|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom du produit | POLYFOOD 2 |
| Utilisation Commerciale | Graisse haute technologie destinée aux industries agroalimentaires. |
| Fournisseur | UNIL OPAL Z.I. Clos Bonnet - Boulevard Jean Moulin B.P. 88 49403 SAUMUR Cedex - FRANCE Tél: 02.41.40.18.40 Fax: 02.41.50.52.43 capo.f.frederic@unil-opal.fr |
| N° d'appel d'urgence | - 01.40.05.48.48 - Centre Anti-Poisons de Paris Hôpital Fernand WIDAL 200, rue du Faubourg St-Denis - 75475 PARIS Cedex 10 - 04.72.11.69.11. - Centre Anti-Poisons de LYON Hôpitaux de LYON Bât.A - 162, avenue de Lacassagne - 69424 LYON Cedex 3 - 04.91.75.25.25 - Centre Anti-Poisons de MARSEILLE Hôpital SALVATOR 249, bd de Sainte-Marguerite - 13274 MARSEILLE Cedex 9 - ORFILA: 01.45.42.59.59 |

VOIR COORDONNÉES LOCALES EN FIN DE FICHE

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

| | |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| | RISQUES SPECIFIQUES : Aucun à notre connaissance, en usage normal. |
| | PRINCIPAUX DANGERS : (Voir chapitres 11 et 12) |
| Effets néfastes sur la santé | Les données disponibles ne font état d'aucun risque pour la santé. |
| Effets néfastes sur l'environnement | Les données disponibles ne font état d'aucun risque pour l'environnement. |
| Dangers physico-chimiques | Pas de risque particulier d'inflammation ou d'explosion, en usage |

08/09/2008

normal.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| | |
|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nature chimique | PREPARATION : Produit à base d'huiles blanches (Codex). La teneur en HPA de l'huile minérale (méthode IP 346/80) est < 3 %. |
| Commentaires sur la composition | Impuretés contribuant aux dangers: Aucune à notre connaissance, en usage normal. |

4. PREMIERS SECOURS

| | |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | EN CAS DE TROUBLES GRAVES APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE |
| Généralités | INFORMATIONS EN CAS DE: INSTRUCTIONS POUR LE MEDECIN : En cas d'incident, traiter symptomatiquement. |
| Inhalation | Dans le cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, transporter la personne à l'air, la maintenir au chaud et au repos. Consulter un médecin en cas de troubles. |
| Ingestion | NE PAS FAIRE VOMIR! Appeler un médecin rapidement. |
| Contact avec la peau | Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements souillés, y compris les chaussures, et ne les réutiliser qu'après nettoyage. Si l'irritation persiste, consulter un médecin ou hospitaliser. |
| Contact avec les yeux | Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste. |
| Aspiration | Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (au cours de vomissements par exemple), transporter d'urgence en milieu hospitalier. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction | POINT D'ECLAIR : (voir chapitre 9) Appropriés: Mousse, CO2, poudre. |
| Dangers spécifiques | Déconseillés: Jet d'eau. La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes, etc... et des suies. Leur inhalation est très dangereuse. |
| Protection des intervenants | Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant, en atmosphère confinée, en raison de l'abondance des fumées et des gaz dégagés. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

PROTECTION INDIVIDUELLE: En fonction des risques d'exposition porter des gants, des lunettes, des bottes et des vêtements imperméables aux hydrocarbures. Les déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes.

PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :
Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol.
Protéger les égouts des déversements possibles afin de minimiser

08/09/2008

| | |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Méthodes de nettoyage | <p>les risques de pollution.</p> <p>Récupération :</p> <p>Déversement limité : A l'aide de moyens physiques (pompage, écrémage, etc ...).</p> <p>Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant.</p> <p>Ne pas jeter à l'égout.</p> <p>Déversement important :</p> <p>Eliminer comme pour déversement limité.</p> <p>Elimination : Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé.</p> |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

| | |
|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MANIPULATION | Conseils d'utilisation: Eviter le contact avec les agents oxydants forts. |
| Prévention de l'exposition des travailleurs | <p>Eviter le contact du produit avec la peau et les yeux.</p> <p>Manipuler en accord avec les bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.</p> <p>Possibilité d'électricité statique lors de la manipulation;</p> <p>Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.</p> |
| STOCKAGE | |
| Mesures techniques | Voir recommandations ci-après. |
| Conditions de stockage | <p>Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité, de la chaleur et de toute source d'ignition. Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation.</p> <p>Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol.</p> <p>- à éviter :</p> <p>Le stockage soumis aux intempéries.</p> |
| Matières incompatibles | Réactions dangereuses avec les agents oxydants forts. |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| | |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Valeurs limites d'exposition | - en France : aucune. |
| Protection respiratoire | Non requis normalement. |
| Protection des mains | Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures. Gants - Nitrile. |
| Protection des yeux | Lunettes en cas de risque de projections. |
| Protection de la peau et du corps autre que les mains | Selon nécessité, écran facial, bottes et vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité (manipulation de fûts). |
| Mesures d'hygiène du travail | Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etat physique | Pâteux |
| Couleur | Beige clair. |
| Odeur | Inodore |
| pH | N/A |
| Point d'éclair | Non applicable. |
| Température d'auto-inflammation | > 250 °C (ASTM E-659). Cette valeur peut être notablement abaissée dans des conditions particulières (oxydation lente sur milieux fortement divisés...). |
| Commentaires sur l'explosivité | Non concerné. |

08/09/2008

| | |
|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Températures spécifiques de changement d'état | Point de goutte : > 250°C |
| Pression de vapeur | Négligeable dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. |
| Solubilité | - Dans l'eau : Insoluble. Non miscible. - Dans les solvants organiques : Soluble dans un grand nombre de solvants usuels. |
| Autres données | Consistance : NLGI 2 (méthode NF T 60-506) |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Stabilité | Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi. |
| Conditions à éviter | La chaleur, les étincelles, les points d'ignition, les flammes... |
| Matières à éviter | Agents oxydants forts. |
| Produits de décomposition dangereux | La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO ₂ , hydrocarbures variés, aldéhydes, etc.. et des suies. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

BASES D'EVALUATION:
Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit.
L'information fournie est basée sur les données des composants et sur la toxicologie de produits similaires.

TOXICITE AIGUE - EFFETS LOCAUX

| | |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Inhalation, commentaires: | Inhalation (O) Risque improbable dans les conditions normales d'emploi. |
| Contact avec la peau | DL 50 > 2000 mg/kg |
| Contact avec la peau, commentaires: | EFFETS LOCAUX : Contact avec la peau (O) Probablement légèrement irritant. |
| Contact avec les yeux, commentaires: | EFFETS LOCAUX : Contact avec les yeux (O) Probablement légèrement irritant. |
| Ingestion, commentaires: | Ingestion (A) D'après les données sur les composants, la DL50 attendue chez le lapin est supérieure à 2000 mg/kg. |

TOXICITE CHRONIQUE OU A LONG TERME

| | |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Cancérogénèse | NON CANCEROGENE. Ce produit est formulé à partir d'huiles minérales sévèrement raffinées et d'autres constituants considérés comme non cancérogènes. |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

BASES D'EVALUATION:
Les données écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit.
L'information fournie est basée sur les données des composants et sur l'écotoxicologie de produits similaires.

| | |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mobilité | SOL : Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est, en général, peu mobile dans le sol. EAU : - insoluble, le produit flotte ou dépose. |
| Potentiel de bioaccumulation | Potentiellement bioaccumulable. |
| Persistance et dégradabilité | Absence de données expérimentales sur le produit fini. |

08/09/2008

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

| | |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Elimination des déchets | Ne pas déverser dans les égouts, les rivières. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ou procéder à leur élimination dans l'environnement. |
| Elimination des emballages souillés | Conserver la (les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé. |
| Textes réglementaires | La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du Code de l'Environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L.541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux). |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|------------------------------|----------------------------------------------|
| N°ONU | N/C |
| Généralités | - Non concerné. |
| ROUTE (ADR)/RAIL(RID) | |
| Classe | Non dangereux d'après la classification ADR. |
| FLUVIAL (ADNR) | |
| MER (IMO/IMDG) | |
| Classe | N/R |
| AIR (OACI/IATA) | |
| Classe | N/R |

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

| | |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Phrases de risque | Pas de symbole. Aucune |
| Conseils de prudence | Aucune |
| Autres | Fiche de Données de Sécurité disponible sur demande pour les professionnels. |
| RÉGLEMENTATION FRANÇAISE | |
| Code Sécurité sociale | Art. L.461-6, art. D.461-1, annexe A, n° 601. Tableau(x) des maladies professionnelles : n° 36 |
| Code du travail | Art. 241-50, arrêté du 11.07.1977 |

16. AUTRES DONNÉES

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Restrictions d'emploi | Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006. Les chapitres suivants ont été modifiés : 4,7,11,12,13 Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications que celles mentionnées, sans avoir au préalable demandé l'avis des services techniques UNIL - OPAL. |
| Date de révision: | 2008-09-08 |
| Annule et remplace la fiche du: | 2008-07-11 |
| LES MODIFICATIONS EFFECTUÉES SUR LES DERNIÈRES FDS SONT SIGNALÉES PAR LE SIGNE *. | |

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les

08/09/2008p

remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

"L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison des textes autres que ceux cités."

08/09/2008



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.06.2010

Version: 1

Révision: 10.06.2010

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** LUBRAL
- **Code du produit:** 1008309
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Graisse blanche alimentaire NSF.
- **Producteur/fournisseur:**
ZEP INDUSTRIES
ZI DU POIRIER
28210 NOGENT LE ROI
TEL 02.37.65.50.50
FAX 02.37.65.50.51
- **Service chargé des renseignements:**
Laboratoire
postmaster@zep-industries.fr
- **Renseignements en cas d'urgence:**
France: centre anti poison, Orfila, tel : 01.45.42.59.59
Belgique: Antigif Centrum Tel: 070 245245

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



F+ Extrêmement inflammable

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Attention! Récipient sous pression.

A des effets narcotisants.

R 12 Extrêmement inflammable.

R 53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Conserver hors de la portée des enfants.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **Éléments d'étiquetage SGH**



Danger

2.3/1 - Aérosol extrêmement inflammable.

4.1/4 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

- **Prévention:**

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Éviter le rejet dans l'environnement.

- **Stockage:**

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

- **Élimination:**

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Indications complémentaires:**

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

(suite page 2)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 2/6

Date d'impression : 10.06.2010

Version: 1

Révision: 10.06.2010

Nom du produit: LUBRAL

(suite de la page 1)

3 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

| | | | |
|--------------------------------------|----------------------|--------------------------------------------------------------------------|---------|
| CAS: 90622-57-4 EINECS: 292-459-0 | Isoalcanes en C9-C12 | ☒ Xn; R 10-53-65-66 Danger: ☠ 3.10/1 Attention: ☠ 2.6/3 4.1.C/4 | 75-100% |
| CAS: 124-38-9 EINECS: 204-696-9 | dioxyde de carbone | Attention: ☠ 2.5/L | |

· **Indications complémentaires;composant par EC 89/542** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
- **Après contact avec la peau:**
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Demander immédiatement conseil à un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Assurer une aération suffisante.
Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 3/6

Date d'impression : 10.06.2010

Version: 1

Révision: 10.06.2010

Nom du produit: LUBRAL

(suite de la page 2)

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

90622-57-4 Isoalcanes en C9-C12 (50-75%)

VLT-TWA | 1200 mg/m³, 96 ppm.

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· **Matériau des gants:** Caoutchouc nitrile

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales.**

| | |
|-----------------|-----------------|
| Forme: | Graisse |
| Couleur: | Blanche |
| Odeur: | Caractéristique |

· **Changement d'état**

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· **Point d'inflammation:** 41°C

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **Densité à 20°C:** 0,8 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau: Insoluble

· **Teneur en solvants:**

EU-VOC: 66 %

10 Stabilité et réactivité

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **Substances à éviter:** Oxydants forts.

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 4/6

Date d'impression : 10.06.2010

Version: 1

Révision: 10.06.2010

Nom du produit: LUBRAL

(suite de la page 3)

· Produits de décomposition dangereux: CO₂, CO.

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** L'exposition répétée peut entraîner dessèchement ou gerçures de la peau.
- **des yeux:** Irritation mineure possible.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

- **Indications générales:**
Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Éviter le rejet dans l'environnement.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):



- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 2 5F Gaz.
- **Indice Kemler:** -
- **No ONU:** 1950
- **Groupe d'emballage:** -
- **Étiquette de danger:** 2.1
- **Désignation du produit:** 1950 AÉROSOLS
- **Quantités limitées (LQ):** LQ2
- **Catégorie de transport:** 2
- **Code de restriction en tunnels:** B1D

· Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):



- **Classe IMDG:** 2.1
- **No ONU:** 1950
- **Label:** 2.1
- **Groupe d'emballage:** -
- **No EMS:** F-D,S-U
- **Marine Polluant:** Non

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 5/6

Date d'impression : 10.06.2010

Version: 1

Révision: 10.06.2010

Nom du produit: LUBRAL

(suite de la page 4)

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| · Désignation technique exacte: | AEROSOLS |
| · Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR: | |
|  | |
| · Classe ICAO/IATA: | 2.1 |
| · No ID ONU: | 1950 |
| · Label | 2.1 |
| · Groupe d'emballage: | - |
| · Désignation technique exacte: | AEROSOLS, inflammable |

· "Règlement type" de l'ONU: UN1950, AÉROSOLS, 2.1

15 Informations réglementaires· **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux.

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**

F+ Extrêmement inflammable

· **Phrases R:**

12 Extrêmement inflammable.

53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Phrases S:**

2 Conserver hors de portée des enfants.

23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols [terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant].

24 Éviter le contact avec la peau.

37 Porter des gants appropriés.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

· **Identification particulière de certaines préparations:**

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Conserver hors de la portée des enfants.

· **Prescriptions nationales:**· **Maladies à caractère professionnelles: Tableau No**

36 Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse

84 Affection agendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel: hydrocarbures liquides aliphatiques,

alicycliques, hétérocycliques et aromatiques, et leurs mélanges (white-spirit, essences spéciales); dérivés nitrés des

hydrocarbures aliphatiques; acétonitrile; alcools, aldéhydes, cétone, esters, éthers dont le tétrahydrofurane, glycols et leurs

éthers; diméthylformamide, diméthylsulfoxyde

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases R importantes:**

10 Inflammable.

53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Acronymes et abréviations:**

Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 6/6

Date d'impression : 10.06.2010

Version: 1

Révision: 10.06.2010

Nom du produit: LUBRAL

(suite de la page 5)

Reglement internationale concernent le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ALUFOOD 2

336431UO

Version 1.0

Date de révision 06/04/2018

Date de révision 06/04/2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : ALUFOOD 2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Graisse lubrifiante

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

UNIL OPAL
ZI Clos Bonnet, Boulevard Jean Moulin
Boîte postale BP 88
49403 SAUMUR Cedex
T +33 (0)2.41.40.18.40 - F +33 (0)2.41.50.52.43
technique@unil-opal.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|--------|-------------------|---------|-------------------|-------------|
| France | ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 | |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

printed06/04/2018

FR (français)

1/6



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ALUFOOD 2

336431UO

Version 1.0

Date de révision 06/04/2018

Date de révision 06/04/2018

Remarques : Ce produit est une graisse lubrifiante à base d'aluminium avec additifs et basée sur de l'huile minérale blanche.

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de l'annexe II de REACH

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais.
 Premiers soins après contact avec la peau : Laver à l'eau savonneuse.
 Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins).
 Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer des maux de tête, des nausées et une irritation du système respiratoire.
 Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau, en cas de contact prolongé ou répété.
 Symptômes/effets après ingestion : Pertes de connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Produit chimique sec. Mousse.
 Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait disperser et répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Ininflammable.
 Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement de gaz toxiques et irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
 Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Le produit répandu peut être dangereusement glissant.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir le produit renversé. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 12.

printed06/04/2018

FR (français)

2/6



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ALUFOOD 2

336431UO

Version 1.0

Date de révision 06/04/2018

Date de révision 06/04/2018

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Le produit répandu peut être dangereusement glissant.

Mesures d'hygiène : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Éviter le contact prolongé et répété avec la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Tenir les récipients fermés. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Température de stockage : ≤ 45 °C

Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart sources de chaleur, flammes nues, Etincelles. Ne pas fumer. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants en caoutchouc nitrile. Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants

| Type | Matériau | Perméation | Epaisseur (mm) | Pénétration | Norme |
|------|--------------------------|-------------------|----------------|-------------|-------|
| | Caoutchouc nitrile (NBR) | 6 (> 480 minutes) | >= 0,38 | | |

Protection oculaire:

Eviter le contact avec les yeux

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Autres informations : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--------------------------------------------------------|----------------------------|
| État physique | : Solide |
| Apparence | : Graisse. |
| Couleur | : beige clair. |
| Odeur | : Aucune donnée disponible |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |

printed06/04/2018

FR (français)

3/6



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ALUFOOD 2

336431UO

Version 1.0

Date de révision 06/04/2018

Date de révision 06/04/2018

| | |
|------------------------------------|-----------------------------------|
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : > 150 °C (basé sur l'huile) |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique | : < 1000 kg/m ³ (25°C) |
| Solubilité | : Produit insoluble dans l'eau. |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

ALUFOOD 2

DL50 orale rat : 4363 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

printed06/04/2018

FR (français)

4/6



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ALUFOOD 2

336431UO

Version 1.0

Date de révision 06/04/2018

Date de révision 06/04/2018

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

ALUFOOD 2

Persistance et dégradabilité : Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ALUFOOD 2

Potentiel de bioaccumulation : non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

ALUFOOD 2

Ecologie - sol : Produit s'adsorbant dans les sols. Produit insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Ne pas rejeter le produit dans l'environnement. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 13 08 99* - déchets non spécifiés ailleurs

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|-----------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 14.1. Numéro ONU | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.4. Groupe d'emballage | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles | | | | |

printed06/04/2018

FR (français)

5/6



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ALUFOOD 2

336431UO

Version 1.0

Date de révision 06/04/2018

Date de révision 06/04/2018

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles : RG 36 - Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 1/7

Date d'impression : 20.07.2010

Version: 1

Révision: 20.07.2010

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** ZEP 45 (600 ml)
- **Code du produit:** 2371309
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Produit lubrifiant
Dégrippant
- **Producteur/fournisseur:**
ZEP INDUSTRIES
ZI DU POIRIER
28210 NOGENT LE ROI
TEL 02.37.65.50.50
FAX 02.37.65.50.51
- **Service chargé des renseignements:**
Laboratoire
postmaster@zep-industries.fr
- **Renseignements en cas d'urgence:**
France: centre anti poison, Orfila, tel : 01.45.42.59.59
Belgique: Antigif Centrum Tel: 070 245245

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xi Irritant
F+ Extrêmement inflammable

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

Attention! Récipient sous pression.

A des effets narcotisants.

R 12 Extrêmement inflammable.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **Éléments d'étiquetage SGH**



Danger

2.3/1 - Aérosol extrêmement inflammable.



Attention

3.4/1 - Peut provoquer une allergie cutanée.

3.8/3 - Peut provoquer somnolence et des vertiges.

4.1/3 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Prévention:**

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

(suite page 2)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2010

Version: 1

Révision: 20.07.2010

Nom du produit: ZEP 45

(suite de la page 1)

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

• **Intervention:**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Traitement spécifique (voir étiquette).

En cas d'irritation/éruption cutanée: Consulter un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

• **Stockage:**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

• **Élimination:**

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3 Composition/informations sur les composants

• **Caractérisation chimique**

• **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• **Composants dangereux:**

| | | |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| CAS: 64742-82-1 EINECS: 265-185-4 | naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré ☒ Xn, ☒ N; R 10-51/53-65-66-67 Danger: ☠ 3.10/1 Attention: ☠ 2.6/3; ☠ 3.8/3 ☠ 4.1.C/2 | 10-25% |
| CAS: 64742-48-9 EINECS: 265-150-3 | naphta lourd (pétrole), hydrotraité ☒ Xn; R 10-65-66 Danger: ☠ 3.10/1 Attention: ☠ 2.6/3 | 10-25% |
| CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 | éthanol ☒ F; R 11 Danger: ☠ 2.6/2 | 2,5-10% |
| CAS: 68608-26-4 EINECS: 271-781-5 | Sels de sodium d'acides sulfoniques de pétrole ☒ Xi; R 36 Attention: ☠ 3.3/2A | 2,5-10% |
| EINECS: 298-637-4 | Sulfonate de calcium ☒ Xi; R 43-52 Attention: ☠ 3.4.S/1 4.1.A/3 | 2,5-10% |
| CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0 | 2-butoxyéthanol ☒ Xn, ☒ Xi; R 20/21/22-36/38 Danger: ☠ 3.1.O/3, 3.1.D/3, 3.1.I/4, 3.2/2, 3.3/2A Attention: 2.6/4 | 2,5-10% |
| CAS: 628-63-7 EINECS: 211-047-3 | acétate de pentyle R 10-66 Attention: ☠ 2.6/3 | 2,5-10% |
| CAS: 124-38-9 EINECS: 204-696-9 | dioxyde de carbone Attention: ☠ 2.5/L | 1-2,5% |
| CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 | 2-propanol ☒ Xi, ☒ F; R 11-36-67 Danger: ☠ 2.6/2 Attention: ☠ 3.3/2A, 3.8/3 | 1-2,5% |
| CAS: 95-63-6 EINECS: 202-436-9 | 1,2,4-triméthylbenzène ☒ Xn, ☒ Xi, ☒ N; R 10-20-36/37/38-51/53 Attention: ☠ 2.6/3; ☠ 3.1.I/4, 3.2/2, 3.3/2A, 3.8/3 ☠ 4.1.C/2 | 0,1-1% |

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2010

Version: 1

Révision: 20.07.2010

Nom du produit: ZEP 45

| | | |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| CAS: 108-67-8 EINECS: 203-604-4 | mésitylène Xi, N; R 10-37-51/53 Attention: 2.6/3; 3.8/3 4.1.C/2 | (suite de la page 2) 0,1-1% |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|

· **Indications complémentaires;composant par EC 89/542** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Demander immédiatement conseil à un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Assurer une aération suffisante.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)


Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2010

Version: 1

Révision: 20.07.2010

Nom du produit: ZEP 45

(suite de la page 3)

| · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: | |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 64-17-5 éthanol (2,5-10%) | |
| VME (France) | Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm |
| 628-63-7 acétate de pentyle (2,5-10%) | |
| VME (France) | Valeur momentanée: 250 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme: 100 mg/m ³ , 20 ppm |
| IOELV (Union Européenne) | 100 mg/m ³ , 20 ppm |
| 111-76-2 2-butoxyéthanol (2,5-10%) | |
| VME (France) | Valeur momentanée: 101,2 mg/m ³ , 15 ppm Valeur à long terme: 67,5 mg/m ³ , 10 ppm |
| IOELV (Union Européenne) | Valeur momentanée: 101,2 mg/m ³ , 15 ppm Valeur à long terme: 67,5 mg/m ³ , 10 ppm |
| 124-38-9 dioxyde de carbone (1-2,5%) | |
| VME (France) | 9000 mg/m ³ , 5000 ppm |
| IOELV (Union Européenne) | 9000 mg/m ³ , 5000 ppm |
| 67-63-0 2-propanol (1-2,5%) | |
| VME (France) | Valeur momentanée: 540 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 270 mg/m ³ , 50 ppm |
| IOELV (Union Européenne) | Valeur momentanée: 540 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 270 mg/m ³ , 50 ppm |

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre : AX/P2.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· **Matériau des gants** Caoutchouc nitrile

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales.**

| | |
|-----------------|---------------------------|
| Forme: | Aérosol |
| Couleur: | Selon désignation produit |
| Odeur: | Caractéristique |

· **Changement d'état**

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: 78°C

· **Point d'inflammation:** 11°C

· **Température d'inflammation:** 270°C

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2010

Version: 1

Révision: 20.07.2010

Nom du produit: ZEP 45

(suite de la page 4)

| | |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| · Danger d'explosion: | <i>Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.</i> |
| · Limites d'explosion: | |
| Inférieure: | 0,6 Vol % |
| Supérieure: | 7 Vol % |
| · Densité à 20°C: | 0,86 g/cm ³ |
| · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Insoluble |

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses:** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires:** L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Sensibilisation:** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12 Informations écologiques

- **Indications générales:**
- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.*
- Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.*

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

| |
|-----------------------------------------|
| · Catalogue européen des déchets |
| 15 01 04 emballages métalliques |

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 2 5F Gaz.
- **Indice Kemler:** -
- **No ONU:** 1950
- **Groupe d'emballage:** -
- **Etiquette de danger:** 2.1
- **Désignation du produit:** 1950 AÉROSOLS
- **Quantités limitées (LQ):** LQ2
- **Catégorie de transport:** 2

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2010

Version: 1

Révision: 20.07.2010

Nom du produit: ZEP 45

(suite de la page 5)

· Code de restriction en tunnels

D

· Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):



· Classe IMDG:

2

· No ONU:

1950

· Label

2.1

· Groupe d'emballage:

-

· No EMS:

F-D,S-U

· Marine Pollutant:

Non

· Désignation technique exacte:

AÉROSOLS

· Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:



· Classe ICAO/IATA:

2.1

· No ID ONU:

1950

· Label

2.1

· Groupe d'emballage:

-

· Désignation technique exacte:

AÉROSOLS, inflammable

· "Règlement type" de l'ONU: UN1950, AÉROSOLS, 2.1

15 Informations réglementaires

· Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:



Xi Irritant

F+ Extrêmement inflammable

· Phrases R:

12 Extrêmement inflammable.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Phrases S:

2 Conserver hors de portée des enfants.

23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols [terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant].

24 Éviter le contact avec la peau.

37 Porter des gants appropriés.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

· Identification particulière de certaines préparations:

Réceptif sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

· Prescriptions nationales:

· Maladies à caractère professionnelles: Tableau No

36 Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse

84 Affection agendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel: hydrocarbures liquides aliphatiques,

alicycliques, hétérocycliques et aromatiques, et leurs mélanges (white-spirit, essences spéciales); dérivés nitrés des

hydrocarbures aliphatiques; acétonitrile; alcools, aldéhydes, cétone, esters, éthers dont le tétrahydrofurane, glycols et leurs

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2010

Version: 1

Révision: 20.07.2010

Nom du produit: ZEP 45

éthers; diméthylformamide, diméthylsulfoxyde

(suite de la page 6)

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases R importantes:**

- 10 Inflammable.
- 11 Facilement inflammable.
- 20 Nocif par inhalation.
- 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- 36 Irritant pour les yeux.
- 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- 37 Irritant pour les voies respiratoires.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 52 Nocif pour les organismes aquatiques.
- 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Acronymes et abréviations:**

Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route
 Règlement internationale concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Report Date : 13/09/2010

DATE DE RÉVISION : 29/05/2009

NO. FDS: 11114



FICHE DE DONNEES DE SECURITE I-601BK PRINTING INK

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

| | | | |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| NOM DU PRODUIT | I-601BK PRINTING INK | | |
| NO DE PRODUIT : | I-601BK | | |
| SYNONYMES, NOM DÉPOSÉ | IC-601BK, IL-601BK, IL-601BK-6, IM-601BK, IM-601-BK-2 | | |
| UTILISATION | Encre d'imprimerie. | | |
| DISTRIBUTEUR | Domino UK Ltd Bar Hill Cambridge CB23 8TU Tel: +44 (0) 1954 782551 Fax: +44 (0) 1954 782874 Email: msds@domino-uk.com | FABRICANT | Domino (UK) Ltd. Bar Hill Cambridge CB3 8TU T+44 (0) 1954 782551 F+44 (0) 1954 782874 |
| NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE | +44(0)1954 782551 (24 Hours) | | |

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Non considéré comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon la législation en vigueur.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Appellation | No EC : | No. CAS | Contenu | Classification (67/548) |
|-------------------------------------|-----------|------------|---------|-------------------------|
| DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER | | 34590-94-8 | 5-10% | - |
| ETHYLÈNE-GLYCOL | 203-473-3 | 107-21-1 | 10-30% | Xn;R22 |
| MARLOPHEN NP 9 | | 37205-87-1 | 1-5% | Xi;R36/38. |
| WATER (Deionised) | 231-791-2 | 7732-18-5 | 50-70% | - |

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

4 PREMIERS SECOURS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Premiers soins, repos, chaleur et air frais.

INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

INGESTION

NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE UN LIQUIDE UNE PERSONNE INCONSCIENTE ! ATTENTION! Les effets peuvent être différés.

Garder la personne sous surveillance. Rincer le nez, la bouche et la gorge avec de l'eau. Faire rapidement boire beaucoup d'eau à la victime pour diluer le produit chimique ingéré.

CONTACT AVEC LA PEAU

Rincer rapidement la peau contaminée avec du savon ou un détergent doux et de l'eau. Enlever rapidement les vêtements imbibés et les laver comme indiqué ci-dessus. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Report Date : 13/09/2010
DATE DE RÉVISION : 29/05/2009

NO. FDS: 11114

I-601BK PRINTING INK

CONTACT AVEC LES YEUX

Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Ce produit est ininflammable. Utiliser : Mousse. Poudre. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Éviter de respirer les vapeurs du feu.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Déversements mineurs : Recueillir avec un absorbant incombustible et placer dans un récipient approprié. Déversements importants : Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS D'USAGE

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original. Protéger contre la lumière, y compris les rayons directs du soleil.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| Appellation | Norme | VME - 8 hrs | | VLE - 15 min | | Remarques |
|-------------------------------------|-------|-------------|-----------|--------------|-----------|-----------|
| DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER | | 100 ppm | 360 mg/m3 | | | |
| ETHYLÈNE-GLYCOL | VLEP | | | 50 ppm | 125 mg/m3 | |

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

DESCRIPTION DES INGRÉDIENTS

WEL = Workplace Exposure Limits

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



CONDITIONS D'UTILISATION

Assurer l'accès à une douche oculaire.

MESURES D'INGÉNIERIE

Manipuler dans une zone bien ventilée.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP).

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

PROTECTION DES YEUX

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

Report Date : 13/09/2010
DATE DE RÉVISION : 29/05/2009

NO. FDS: 11114

I-601BK PRINTING INK**AUTRES MESURES DE PROTECTION**

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau.

MESURES D'HYGIÈNE

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver rapidement en cas de contact avec la peau ou contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | | |
|-------------------------|-----------------------|--------------------------------------|--------------------|
| ASPECT | Liquide | | |
| COULEUR | Noir | | |
| ODEUR | Solvant. | | |
| SOLUBILITÉ | Miscible avec l'eau. | | |
| POINT D'ÉBULLITION (°C) | ~ 100 - 105 760 mm Hg | DENSITÉ RELATIVE | ~ 0.95 - 1 @ 20 °c |
| POINT D'ÉCLAIR (°C) | > 120 | TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION (°C) | > 200 |

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**STABILITÉ**

Stable aux températures normales. Éviter : Gel.

CONDITIONS À ÉVITER

Éviter la chaleur. Éviter le contact avec les oxydants forts.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Aucune information disponible.

INHALATION

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

INGESTION

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

CONTACT AVEC LA PEAU

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

CONTACT AVEC LES YEUX

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

MISES EN GARDE SUR LA SANTÉ

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé. Ce produit a une faible toxicité. Seuls de grandes quantités peuvent avoir un effet néfaste sur la santé humaine.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES**ÉCOTOXICITÉ**

Peu de danger pour l'environnement.

DÉGRADABILITÉ

Se dégrade.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**MÉTHODES D'ÉLIMINATION**

Récupérer et régénérer ou recycler si possible. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

Report Date : 13/09/2010
DATE DE RÉVISION : 29/05/2009

NO. FDS: 11114

I-601BK PRINTING INK**14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

GÉNÉRALITÉS Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).
Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**PHRASES DE RISQUE**

| | |
|----|-------------|
| NC | Non classé. |
|----|-------------|

CONSEILS DE PRUDENCE

| | |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P13 | Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels. |
| S36/37/39 | Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/ du visage. |

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

16 AUTRES INFORMATIONS**RÉFÉRENCES LITTÉRAIRES**

Croner's: Substances Hazardous to Health. Croner's: Emergency First Aid Guide.

DATE DE RÉVISION 29/05/2009

NO DE REV. /REEMPL. FDS 7

GÉNÉRÉE LE

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

| | |
|--------|------------------------------------|
| R36/38 | Irritant pour les yeux et la peau. |
| R22 | Nocif en cas d'ingestion. |
| NC | Non classé. |

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations ne se rapportent qu'au matériau spécifique indiqué et peuvent ne pas être valables pour toute utilisation de ce matériau conjointement avec tout autre matériau ou pour toute autre méthode de préparation. Ces informations sont, de bonne foi et à la connaissance de Domino, exactes et fiables à partir de la date indiquée. Toutefois, aucune garantie, assurance ou représentation n'est faite quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur entièreté. Il incombe à l'utilisateur de se satisfaire personnellement de la pertinence de ces informations relativement à l'usage qu'il fera du produit.



Modifié le 2003-12-02

FICHE SÉCURITÉ

FICHE INFORMATIVE PRODUIT

LGHP 2

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

| | |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------|
| DÉNOMINATION COMMERCIALE | LGHP 2 |
| TYPE DE PRODUIT | SKF Graisse polyurée à haute performance pour coussinets |

| | |
|-------------------------------|----------------------------------------|
| Fournisseur | SKF Maintenance Products |
| Adresse | Postbus 1008 |
| Code postal/Ville | NL-3430 BA Nieuwegein |
| Country | The Netherlands |
| Tél. | +31 30 6307200 |
| Fax | +31 30 6307205 |
| Responsable de contact | Ebbe Malmstedt, ebbe.malmstedt@skf.com |

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| N° | Nom d'ingrédient | N° CE | N° CAS | Conc. (% en poids) | Classe de dangerosité/remarques |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------|------------|--------------------|---------------------------------|
| 1 | Huile de base - non spécifié | | | | |
| 2 | Difénylamin | 270-128-1 | 68411-46-1 | 2-5 | N,51/53 |
| Legend: T+=Very toxic, T=Toxic, C=Corrosive, Xn=Harmful, Xi=Irritant, E=Explosive, O=Oxidising, F+=Extremely flammable, F=Highly flammable, N=Dangerous for the environment | | | | | |

COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION

COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION

DMSO-Content < 3%

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

SANTÉ

Peut provoquer une irritation. Peut provoquer des rougeurs, des cloques et une réaction cutanée en cas d'exposition prolongée ou répétée.

ENVIRONNEMENT

Le produit contient des substances considérées comme dangereuses pour l'environnement.

4. PREMIERS SECOURS

INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Repos. En cas d'irritation des voies respiratoires, de dyspnée, de maux de tête, de sensation de fatigue, de nausées ou de perte de conscience, consulter immédiatement un médecin. Communiquer si possible cette fiche d'information produit.

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Utiliser une crème pour les mains pour éviter le dégraissage et la gerçure de la peau. Contacter le médecin si l'irritation persiste. Communiquer si possible cette fiche d'information produit.

PROJECTIONS DANS LES YEUX

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact éventuelles. Contacter le médecin si l'irritation persiste. Communiquer si possible cette fiche d'information produit.

INGESTION

Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une entrée dans les poumons. Rincer soigneusement la bouche et donner beaucoup d'eau ou de lait, pour les personnes conscientes. Consulter un médecin si les troubles persistent. Communiquer si possible cette fiche d'information produit.



Modifié le 2003-12-02

FICHE SÉCURITÉ

FICHE INFORMATIVE PRODUIT

LGHP 2

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

AGENTS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Agent d'extinction: dioxyde de carbone ou poudre.

AGENTS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS

Ne pas utiliser un jet d'eau direct, susceptible de propager l'incendie.

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

L'incendie cause la formation de gaz toxiques.

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL EN CAS D'INCENDIE

Mettre des équipements de protection avant de pénétrer dans la zone de danger.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

MESURES À PRENDRE POUR ÉVITER LES ACCIDENTS DE PERSONNES

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les voies respiratoires. Attention au risque de glisser. Un déversement peut rendre le sol glissant

MESURES À PRENDRE POUR ÉVITER LES DÉGÂTS AU NIVEAU DE L'ENVIRONNEMENT

Empêcher le déversement dans le réseau d'égouts ou le milieu environnant.

MÉTHODES APPROPRIÉES POUR LIMITER LES DÉGÂTS ET NETTOYER

Absorber dans un matériau inerte (sable, vermiculite, etc) Nettoyer avec un produit approprié.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

DIRECTIVES DE MANUTENTION

Éviter tout contact inutile avec des produits chimiques. Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact répété ou prolongé avec la peau. Il est important de respecter une bonne hygiène personnelle. Utiliser une ventilation mécanique en cas de manipulation qui conduit à la formation de vapeurs.

STOCKAGE

Conserver dans un endroit frais. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| Ingredient name | Cas nr. | Interval | ppm | mg/m3 | Year | Notes |
|----------------------------------------------|---------|----------|-----|-------|------|-------|
| Huile minérale (aérosol) (Oil mist, mineral) | | 8 h | | 5,0 | 2001 | |

MESURES PRÉVENTIVES

Utiliser une bonne ventilation générale. Fournir une ventilation suffisante durant les opérations qui conduisent à la formation de vapeurs. Il est important de respecter une bonne hygiène personnelle. Se laver rapidement à l'eau & au savon si contamination de la peau. Utiliser une crème pour prévenir le dessèchement de la peau.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Si la ventilation est insuffisante, utiliser un masque respiratoire avec filtre A2/P2. Masque respiratoire en cas de manipulation génératrice de poussière.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité et un écran facial si risque d'éclaboussures.

GANTS DE PROTECTION

Utiliser des gants de protection appropriés.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

Porter des vêtements appropriés pour éviter un contact avec la peau. Tablier ou autre vêtement de protection léger et bottes.

AUTRES INFORMATIONS

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes. Isoler les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.



Modifié le 2003-12-02

FICHE SÉCURITÉ

FICHE INFORMATIVE PRODUIT

LGHP 2

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | | |
|---------------------------------------|----------------------|------------------------------------------|-----|
| Taux d'agrégation: | Pâte | | |
| Couleur: | Bleu. | | |
| Odeur: | Odeur faible. | | |
| Solubilité: | Insoluble dans l'eau | | |
| Point de fusion/point de congélation: | | Densité | 0,9 |
| Plage de déflagration, %-%: | | Solubilité dans l'eau: | |
| Pression de vapeur: | | Taux de saturation: | |
| Température de dégradation: | | Densité relative (air = 1): | |
| pH en solution: | | Point d'ébullition: | |
| Point d'inflammation: | 210°C | pH en solution concentrée: | |
| Poids moléculaire: | | Viscosité: | |
| Température d'inflammation: | | Seuil de perception olfactive, bas-haut: | |
| Densité de vapeur rel. (air=1): | | Vitesse d'évaporation relative: | |
| Réaction à l'air: | | Réaction à l'eau: | |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ

Stable à température normale.

RÉAGIT AVEC

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes à l'air libre. Éviter:Agent oxydant fort.

PRODUITS DE DÉGRADATION DANGEREUX

Formation de gaz toxiques si chauffé.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INHALATION

L'inhalation de vapeurs peut provoquer une irritation des voies respiratoiresPeut provoquer une toux et une dyspnée.

CONTACT AVEC LA PEAU

Peut provoquer une irritation. Peut provoquer des rougeurs, des cloques et une réaction cutanée en cas d'exposition prolongée ou répétée.

PROJECTIONS DANS LES YEUX

Eviter tout contact direct. Peut provoquer une irritation.

INGESTION

Peut provoquer des troubles. Peut irriter la bouche, l'œsophage et le duodénum. Sauf ingestion volontaire, le risque d'avaler de fortes quantités est improbable.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

MOBILITÉ

Le produit est insoluble dans l'eau.

DÉGRADABILITÉ

Lentement dégradable.

ECOTOXICITÉ

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

GÉNÉRALITÉS

Confirmer les méthodes d'élimination auprès de l'ingénieur de l'environnement et d'après les normes locales.

CATÉGORIES DE DÉCHETS

CED-code: 13 02 02



Modifié le 2003-12-02

FICHE SÉCURITÉ

FICHE INFORMATIVE PRODUIT

LGHP 2

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit est classé dangereux: Yes No N/A

AUTRES INFORMATIONS

Le produit n'est pas couvert par la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Label UE Yes No Xxxx15-5 N/A

COMPOSITION

Difénylamin (2-5)

PHRASES R

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

RÉFÉRENCES

Directive 67/548/CEE, Directive 1999/45/CE, Directive 88/379/CEE, Directive 75/442/CEE, Directive 2001/59/CE (28 ATP), Directive 91/155/CEE.

16. AUTRES INFORMATIONS

NOTES DU FOURNISSEUR

Les informations que contient cette fiche sont basées sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ils sont données de bonne foi. Les informations portent sur la manipulation correcte de ce produit dans des conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage et/ou dans le mode d'emploi. Toute autre utilisation du produit impliquant l'emploi du produit en combinaison avec tout autre produit ou tout autre procédé reste la responsabilité de l'utilisateur.

LISTE INTÉGRALE DES INDICATIONS DE RISQUES PERTINENTES

| Nr. | Phrases R |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| R51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R52/53 | Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

CONSEILS DE FORMATION

L'utilisateur doit être instruit de l'exécution du travail et connaître le contenu de cette fiche.

Shell Tellus Oil 46
Version 1.0

Date d'entrée en vigueur 22.07.2010
selon la directive de la CE 2001/58/CE

Fiche de Données de Sécurité

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET SOCIETE/ENTREPRISE

Nom du Produit : Shell Tellus Oil 46
Utilisations : Huile hydraulique

Code Produit : 001B0669

Fabricant/Fournisseur : Shell Marketing Algérie SPA
5 Chemin El Bekri (ex Mackley)
Ben Aknoun - Algiers, Algérie

Téléphone : +213 21 915 915,
Télécopie : +213 21 911 828

Numéros d'Appel d'Urgence : +213 21 915 915 (Uniquement pendant les heures de bureau)

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description de la préparation : Huile minérale hautement raffinée et additifs.

Informations Complémentaires : L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification CE : Non classé dangereux d'après les critères CE.

Dangers pour la santé : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une utilisation normale. Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut boucher les pores de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la folliculite. L'injection intra-cutanée sous haute pression peut provoquer de graves lésions, notamment des nécroses locales. L'huile utilisée peut contenir des impuretés nocives.

Signes et symptômes : Les signes et symptômes de l'acné/la folliculite peuvent inclure la formation de pustules noires et de points rouges sur la peau aux endroits exposés. Un délai dans l'apparition de la douleur ainsi que des lésions tissulaires quelques heures après l'injection mettent en évidence une nécrose locale. L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.

Dangers physiques et chimiques : Non classé inflammable mais peut brûler.

Effets sur l'environnement : Non classé comme dangereux pour l'environnement.

4. PREMIERS SOINS

Informations Générales : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une utilisation normale.

Inhalation : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions

Shell Tellus Oil 46
Version 1.0

Date d'entrée en vigueur 22.07.2010
selon la directive de la CE 2001/58/CE

Fiche de Données de Sécurité

| | |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | normales d'utilisation. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. |
| Contact avec la peau | : Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec de l'eau avant de la laver avec du savon si du savon est disponible. Si l'irritation persiste, consulter un médecin ou hospitaliser. Lors de l'utilisation de matériel sous haute pression, une injection de produit sous la peau peut arriver. Si des blessures sous haute pression se produisent, la personne doit être envoyée immédiatement à l'hôpital. Ne pas attendre que des symptômes apparaissent. Consulter un médecin même s'il n'y a pas de blessure apparente. |
| Contact avec les yeux | : Rincer abondamment les yeux avec de l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin ou hospitaliser. |
| Ingestion | : En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas d'ingestion de quantités importantes, mais il faut tout de même consulter un médecin. |
| Instructions pour le Médecin | : Traiter selon les symptômes. Les blessures résultant d'une injection à haute pression nécessitent une intervention chirurgicale rapide et une thérapie éventuelle aux stéroïdes, pour minimiser les lésions tissulaires et la perte de fonction. Parce que les blessures au point d'entrée sont petites en apparence et ne reflètent pas la gravité des lésions plus profondes, une exploration chirurgicale pour déterminer l'étendue du degré d'intervention peut être nécessaire. Il faut éviter les anesthésiants locaux ou de faire tremper la blessure dans de l'eau très chaude parce que cela peut contribuer à faire enfler les tissus, provoquer des spasmes vasculaires et une ischémie. Une décompression chirurgicale rapide, un débridement et un enlèvement des corps étrangers peuvent être réalisés sous anesthésie générale, et une exploration plus étendue est indispensable. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie.

| | |
|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dangers Spécifiques | : Les produits de combustion peuvent comprendre: Un mélange complexe de gaz (fumées) et de particules solides et liquides dans l'air. Monoxyde de carbone. Composés organiques et inorganiques non identifiés. |
| Agent extincteur approprié | : Mousse, pulvérisation d'eau ou brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement. |
| Moyens d'Extinction Déconseillés | : Ne pas utiliser d'eau en jet. |
| Équipement de protection pour les pompiers. | : Pour s'approcher d'un feu, dans un lieu confiné, porter un équipement approprié de protection comprenant un appareil respiratoire. |

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Éviter tout contact en cas de déversement ou de fuite du produit. Pour plus de renseignements sur le choix de l'équipement de protection individuel, se reporter à la section 8 de la fiche technique santé-sécurité. Pour les informations relatives à l'élimination, voir Chapitre 13. Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.